

2026



Syndicat

cftc

PREMIER SYNDICAT DE SERVICES

AIDES AU LOGEMENT

Déménagement, achat, location...

Rejoignez nous
sur Citadel :



Inscription par mail:
cftc@thalesgroup.com

06 30 27 47 01
www.cftcthales.fr
cftc@thalesgroup.com



« L'équipe CFTC du groupe Thales propose ce livret à destination de tous les salariés afin de leur présenter quelques services mis en place par le groupe Thales et son partenaire Action Logement, pour les aides au logement. »

LES AIDES DE LA CAF

Les aides au logement

Si vous payez un loyer pour votre résidence principale et que vos ressources sont modestes, vous pouvez effectuer une demande sur le portail des Allocations Familiales depuis le site internet de la CAF.

Exemples : **APL, ALS, ALF**

Prêt à l'Amélioration de l'Habitat (PAH)

Vous pouvez **emprunter de l'argent pour améliorer votre logement** (réparation, isolation, assainissement...) à hauteur de 80% du montant des travaux, et dans la limite de 1 067,14€.

Pour qui ?

Les personnes bénéficiant déjà de certaines allocations (ARS, AEEH, ASF, AJPP, ALF, ...)



Prime de déménagement

Cette prime sert à **financer partiellement votre déménagement.**

Pour qui ?

- Avoir au moins 3 enfants (nés ou à naître)
- Changer de logement avant les 2 ans du plus jeune enfant.

Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

C'est une aide financière pour les personnes ayant des **difficultés de paiement concernant les frais liés à leur logement** (dépôt de garantie, assurance habitation, frais d'agence, charges courantes...). Les modalités d'attribution diffèrent selon votre département.

Les résidences habitat jeunes

Pour toute personne de 16 à 30 ans cherchant un logement à coût réduit. Un contrat est signé avec la résidence dans l'objectif de favoriser l'entrée des jeunes dans la vie active.



THALES PARTENAIRE D'ACTION LOGEMENT

Action Logement a pour objectif de vous aider à :



- louer, acheter en mettant à votre disposition un parc de logements
- faire des travaux grâce à des prêts à taux réduits, des garanties, des conseils
- bouger (mobilité)
- surmonter certaines difficultés (surendettement...)

Garantie VISALE

→ **Permet d'avoir un garant dans le cadre des risques locatifs**

Pour qui ?

- Pour les personnes de 30 ans et moins, peu importe leur situation professionnelle
- Pour les personnes de +30 ans, à condition d'être salarié. Il faut justifier d'un salaire mensuel net inférieur ou égal à 1 500 € ou être en CDI, période d'essai ou CDD depuis moins de 6 mois, en promesse d'embauche de moins de 3 mois ou en mutation.

Avance LOCA-PASS

→ **Prêt accordé à un locataire pour financer un dépôt de garantie exigé par le propriétaire à l'entrée dans les lieux.**

Montant :

Égal à « un mois de loyer hors charges ». Le montant maximum est de 1 200 €.

Mobili-jeune

→ **Une subvention dédiée aux alternants, pour alléger la quittance de loyer**

Pour qui ?

- être alternant au sein d'une entreprise du secteur privé non agricole
- avoir moins de 30 ans

Montant :

Aide comprise entre 10€ et 100€ par mois, durant l'année d'alternance en cours



Autres aides :

→ **Prêt primo accession pour l'achat d'un logement** neuf ou ancien jusqu'à 30 000€, sous conditions de revenus.

→ **Prêt travaux pour amélioration du logement**, adaptation énergétique ou adaptation au handicap jusqu'à 10 000€, sous conditions de revenus.

→ **Offre de logements locatifs sociaux, logements intermédiaires** ; par des filiales immobilières d'Action Logement

→ Des **services d'accompagnement sociaux ou financiers**

LOGEMENT SOCIAL (HLM)



Sous réserve d'éligibilité, vous pouvez effectuer la démarche sur le portail national (qui vous renverra au besoin sur un guichet local).

<https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index>

Plafond de ressources annuelles applicables aux logements financés avec le PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) en 2026.

Le plafond de ressources va dépendre de la catégorie du ménage et de la zone géographique du logement

Catégorie de ménages	Paris et communes limitrophes (en euros)	Ile-de-France hors Paris et communes limitrophes (en euros)	Autres régions métropolitaines (en euros)
1 - Une personne seule	26 920	26 920	23 403
2 - Deux personnes ne comportant aucune pers. à charge à l'exclusion des jeunes ménages ou une pers. seule en situation de handicap	40 233	40 233	31 254
3 - Trois personnes ou une pers. seule avec une pers. à charge ou jeune ménage sans personne à charge ou deux pers. dont au moins une est en situation de handicap	52 740	48 362	37 584

Attention : les informations dans ce domaine changent vite et souvent

Après avoir consulté ce livret, faites-vous accompagner par l'assistant(e) social(e) de votre établissement / et l'équipe CTFC de votre site

